

L'écocide, un suicide !

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 24 novembre 2020

Au début de la semaine, avec une exaltation toute stalinienne, Barbara Pompili s'est réjouie au micro de France info de ce que « le glaive de la justice allait enfin s'abattre sur les bandits de l'environnement » (sic). Tremblez, bonnes gens : un nouveau venu va en effet faire son apparition dans le droit français, le délit « d'écocide ».

Cette invention grotesque est un fruit avarié de la Convention Citoyenne pour le climat, ce simulacre de démocratie participative qui nous a été imposé il y a quelques mois, venant scandaleusement contourner le processus constitutionnel d'élaboration des propositions de loi, au nom de la bonne conscience écologiste, alors même que le référendum d'initiative populaire, qui, lui, serait vraiment « citoyen », est toujours refusé.

Que recouvre ce terme fourre-tout et mal défini ? Un délit général de pollution, et un délit de mise en danger de l'environnement. Les khmers verts les plus acharnés auraient souhaité qu'il soit question d'un crime, et non d'un délit, mais la charge était un peu lourde, même pour Eric Dupont-Moretti, qui a dû tempérer l'enthousiasme militant ambiant.

Dans sa folie, Barbara Pompili, qui soutient l'initiative, nous explique que la sanction surviendra, quelque soit le degré d'intentionnalité de l'acte, même s'il s'agit d'une « infraction d'imprudence ». Quant au délit de mise en danger de l'environnement, il va encore plus loin, et prévoit l'infraction par anticipation, même si la pollution n'a pas encore eu lieu. Il est évident que la sacro-sainte écologie autorise toutes les innovations, et **Bruxelles n'ira pas mettre son nez dans le dossier pour vérifier la conformité de ces dispositions avec l'état de droit.**

Que ceux qui trouvaient que la tutelle de l'Etat sur nos pauvres existences était encore un peu molle se réjouissent ! **Nous allons assister la création d'un corps d'inspecteurs de l'environnement, qui vont devenir officiers de police judiciaire et pourront donc verbaliser.** Il est vrai que par les temps qui courent nous manquons un peu d'amendes et de procès-verbaux. Dans ce genre de situation, l'Etat trouve toujours les fonds au service de ses élucubrations. **La véritable sécurité, elle, peut naturellement attendre encore un peu. Ou toujours.**

Qui seront les coupables, comment s'effectuera le diagnostic de ces nouveaux commissaires politiques ? Le flou persiste à ce jour, mais les options ne manquent pas : seront coupables les familles détentrices d'une grosse voiture pour transporter leur progéniture, ceux qui n'ont pas les moyens de faire isoler leur logement aux dernières normes en vigueur, et pourquoi pas, par « infraction d'imprudence », ceux qui auront le malheur de confondre la poubelle jaune et la poubelle verte au moment de jeter leur emballage. **Nous pouvons faire confiance au gouvernement pour avoir une inventivité sans limites en la matière.**

On nous objectera sans doute que cette législation écologique punitive visera principalement les entreprises polluantes détruisant les écosystèmes à grande échelle. Peut-être. Mais cela ne saurait nous satisfaire, car au-delà des délires pompiliques, **nombre de crimes écologiques vont continuer à rester impunis, au nom d'une écologie dévoyée, irriguée par le courant empoisonné au plomb du gauchisme.** La voiture électrique continue d'être présentée comme une panacée, alors même que la production des batteries qu'elle requiert ne se fait qu'au prix du travail inhumain des enfants d'Afrique ou d'Asie et d'un massacre environnemental, à des milliers de kilomètres de chez nous. Les éoliennes, censées nous libérer du nucléaire, polluent durablement les sols et les paysages. Enfin, le ministère de la santé n'est pas prêt de renoncer au « tout-contraceptif », une politique publique qui n'a rien trouvé de mieux que d'allier déresponsabilisation des comportements et utilisation forcenée de molécules chimiques bourrées d'hormones. **Et que dire enfin, bien sûr, de l'avortement, premier entre tous des écocides, véritable crime contre-nature, dont la clique qui nous gouverne ne cesse de faire la promotion acharnée ?**

Les citoyens de la Convention écologique, à l'origine du concept d'écocide, sont déçus du caractère modéré du projet de loi, et affirment avoir une « ambition planétaire ». En attendant qu'ils partent à la conquête du monde, restons méfiants et vigilants pour notre pauvre France. Pierre Hurmic, le consternant maire de

Bordeaux qui vomit les sapins de Noël, nous assure qu'il y aura un vert à l'Elysée en 2022. A notre tour de reprendre le slogan des autorités militaires de la Première guerre mondiale : ils ne passeront pas !

François Billot de Lochner